

16 JUIN 1972 N 5095
(99)

MINISTRE AGRICULTURE

SESSION DE FORMATION SUR L'AMÉNAGEMENT DES CAMPAGNES
ET DE L'ENVIRONNEMENT RURAL AU MAGHREB

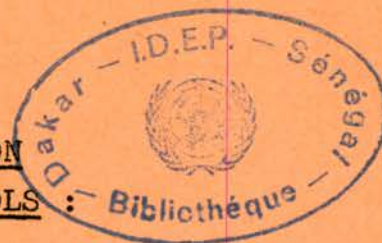
Rabat, 12 mai - 3 juin 1972,

Organisée avec le concours des gouvernements algérien, marocain et tunisien,
et réalisée conjointement avec :

l'Institut Agronomique Hassan II,

l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée.

RAPPORTS DE PRODUCTION
ET DEGRADATION DES SOLS
L'EXEMPLE TUNISIEN



K. ZAMITI

ENRMA 78

RAPPORTS DE PRODUCTION ET DEGRADATION DU SOLL'EXEMPLE TUNISIEN PAR KHALIL ZAMITIFACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE TUNIS

Livré au comportement prédateur déployé par l'homme pour satisfaire ses besoins vitaux, l'environnement dégradé subit ensuite une réaction restitutive médiatisée par la connaissance et la technique.

Replacé dans la longue période historique la reconstitution volontaire de l'environnement prolonge donc le passage du règne zoologique à l'apparition de la culture et constitue l'un des indices apparents du processus de socialisation.

Dans le cadre campagnard, la mise en évidence de cette signification anthropologique générale de la protection et de la reconstitution des écosystèmes devient alors un préalable au repérage des jalons conceptuels nécessaires à la délimitation du champ d'investigation de la sociologie rurale dont l'objet est l'intégration du fait agricole dans la formation socio-économique globale.

Or la nature socialisante de ce détour qui mène de la simple consommation à la restauration consciente du milieu, en passant par sa destruction transistionnelle, suppose une différenciation établie entre deux types de rapports sociaux d'appropriation du sol dont l'un se fonde sur des mécanismes économiques contribuant à la dégradation de l'environnement, tandis que le fonctionnement de l'autre implique la régénération du milieu.

Malgré son schématisme, cette différenciation, débarrassée de toute préconception évolutionniste et normative, rejoint le constat essentiel sous-jacent au débat instauré, dans les pays dépendants, entre les adeptes de la libre-entreprise individuelle et les tenants de la réforme agricole et explique à la fois le sens de celle-ci et la relation causale intervenue entre l'apparition historique de certains déséquilibres écologiques et l'avènement de rapports sociaux de propriété de la terre, basés sur la rentabilité maximum non différée.

.../...

Or les tentatives ratées, poursuivies ou sur le point d'être engagées dans les pays dépendants, en matière d'aménagement rural, constituent un vaste domaine actuel de vérification de cette signification sociologique fondamentale de la réforme agraire.

C'est le cas d'une expérience maghébine, manquée voici trois ans, qui sera évoqué ici. Il montre avec un véritable effet de grossissement, dû aux ruptures historiques de la colonisation d'abord, puis de l'effondrement du système coopératif, que les facteurs écologiques et techniques de la dégradation des sols n'entrent en jeu qu'après avoir été filtrés et mis en branle par les hommes, en fonction de leurs rapports de propriété et d'exploitation de la terre.

La combinaison de ces facteurs apparaît ainsi comme une projection du système politico-économique sur la base morphologique puisque l'impact^{des}/chaleurs, du ruissellement et des vents varie en intensité suivant les périodes, abstraction faite des grands cataclismes naturels et des conditions physiques d'évolution.

Ainsi, durant la colonisation française, le refoulement des populations paysannes sur les zones collinaires qu'elles défrichent et l'emploi de méthodes extensives de la culture sèche des céréales, employées par les entrepreneurs individuels, dans le cadre d'exploitations capitalistes mécanisées de grand format, reposant sur le principe du profit maximum réalisé dans les délais les plus brefs, ont été les agents principaux d'accélération et de provocation de la dégradation du couvert forestier, des sols et de l'environnement rural en Tunisie. Analysant ce processus, Jean PONCET montre que "même le dépeuplement et l'appauvrissement de l'Etat sous les derniers Beys husséimites n'avaient pas eu pour la paysannerie et pour les sols tunisiens des conséquences aussi fâcheuses que le "relèvement" économique et démographique enregistré sous le Protectorat". (1).

.../...

(1) Jean PONCET.- "Paysages et problèmes ruraux en Tunisie".
P.U.F. 1962- p.298.

Après l'indépendance, la substitution à la loi du profit individuel immédiat d'une perspective prenant en charge, malgré l'absence de socialisation réelle, les besoins à long terme de la population dans le cadre du capitalisme d'Etat va provoquer une réaction de reconstitution des sols et du couvert végétal. La lutte contre l'érosion par les travaux de reboisement et de restauration des sols devenait un aspect de la décolonisation.

Ainsi, "entre 1956 et 1959, la reconstitution, les boisements et la restauration des sols forestiers auraient porté sur un chiffre global de 8.100 ha.-dont 4.550 reboisés-, mais dès 1959-60, les plantations nouvelles progressent sur plus de 6.400 ha." Quand aux pré-pinières, "leur capacité productive... passe de 3.350.000 plants par an en 1955 à 10 millions environ en 1959-60, et à plus de 20 millions pour 1960-61. De grands projets de reforestation sont élaborés, englobant à longue échéance jusqu'à un million d'hectares". De même, en matière de "Défense et Restauration des Sols", "en 1956-60, saulement, c'est près de 7.000 hectares qu'on été traités, rien que dans le cadre des travaux affectant des sols forestiers"(1).

Cet effort de lutte contre les méfaits de la monoculture céréalière spéculative sur l'équilibre phyto-écologique s'est poursuivi avec l'expérience des "unités coopératives de production" implantées dès 1962. Entre cette date et 1967, "les 400.000 hectares d'Unités de production, jusque-là voués pratiquement au biennal blé-jachère, étaient transformés :

- la céréaliculture, où des champs de fèves ou de fourrages remplaçaient en grande partie la jachère, n'occupait plus que 57 % de la superficie cultivable, contre 90 %.

.../...

(1) Jean PONCET.- "Paysages et problèmes ruraux, en Tunisie".- P.U.F. - 1962. pp. 317, 318, 319.

Par contre, les terres érodées, jusque-là livrées à une mécanisation plus active que productive, retournaient aux parcours qui, de 6 % des surfaces, en couvraient désormais 20 %.

- l'arboriculture multipliait par 5 son importance, passant de 4 à 19 % des surfaces.
- enfin les ressources en eau permettaient d'apporter l'irrigation à 3 % des surfaces, alors que le stade antérieur n'en comportait pratiquement pas⁽¹⁾.

De plus, la loi sur la limitation de l'élevage caprin comprimait nettement les effectifs des chèvres, dès 1958, dans le but de protéger le couvert végétal et pédologique.

Cependant, dès la disparition du système coopératif en 1969, s'amorce un véritable renversement de cette tendance à la protection des sols par le retour à la monoculture céréalière spéculative. La régression de la diversification des cultures s'est tout d'abord signalée sous forme d'arrachage des plants betteraviers des terres récupérées par les propriétaires et exploitants privés. Ce geste montre qu'on l'absence de l'adhésion paysanne, seule la contrainte étatique soutenait en fait l'extension des cultures nouvelles sur les unités coopératives de production et permettait d'investir une large fraction du budget national dans les travaux d'infrastructure que n'accomplissaient pas les propriétaires privés intéressés à la réalisation, au moindre coût et dans le plus court terme, du profit maximum. Par contre, "on sait que la création des unités coopératives à entraîné la diversification des cultures, l'introduction d'un nouvel assolement qui permet de réduire les surfaces laissées en jachère. L'irrigation, la mécanisation, les plantations d'arbres, les différents travaux d'infrastructure et de mise en valeur sont autant de bonifications auxquelles était consacré l'essentiel des investissements du plan triennal (1962-1964). Les dépenses d'équipement

.../...

(1) J. CHEREL.- "Tunisie, Histoire d'un échec ; les Unités Coopératives de production du Nord". Les temps modernes. Mars 1972. Paris. p. 1494.

imputables sur le budget public et effectuées dans l'agriculture atteignent 45.057.000 dinars pour la triennie, soit 30 % de l'ensemble des dépenses d'équipement sur budget"(1).

Or cet effort étatique d'aménagement rural décline dès l'instant où le pouvoir se désengageait de l'économie avec l'abandon du système "coopératif" en 1969.

Ces brèves remarques suffisent à montrer que la dégradation ou l'aménagement de l'environnement agraire ont été infléchis dans le sens des lignes de forces émanant des formes de propriété et d'exploitation du sol et plus généralement des systèmes sociaux structurés ou en formation. Réfléchissant au "grand problème du monde déjà présent", l'éminent ethnologue et préhistorien André LEROI-GOURHAN en arrive à subordonner la survie de l'humanité à la condition qu'elle cesse "de mimer le comportement d'une culture microbienne" dans "ses rapports avec le monde animal et végétal"(1).

L'homme, en général, détruit son environnement physique et son semblable en raison d'une violence charnelle qu'exigeait sa pérennité du temps où de la chasse dépendait son existence.

Cependant la transposition, au grave problème planétaire de la dégradation du milieu, des enseignements dégagés de la signification profonde des multiples expériences contemporaines de réformes agraires montre que l'aménagement de l'environnement est un réflexe contraire à la logique interne d'un système social fondé sur la recherche du profit mais qu'il va, au contraire, dans le prolongement des exigences impliquées par le fonctionnement des formations socio-économiques basées sur l'aspiration à satisfaire les besoins du plus grand nombre, dans le long terme, grâce au retour planifié des produits du travail aux producteurs directs.

.../...

(1) ZAMITI Khalil.-"Les obstacles matériels et idéologiques à l'évolution sociale des compagnes tunisiennes."-Revue tunisienne de Sciences Sociales. Publication du C.E.R.E.S. N°21. Mai 1970.Tunis. pp. 11-12.

(1) André Leroi-Gourhan.-"Le geste et la parole". T.II Ed. Albin Michel. Paris 1964- p. 268.

C'est la raison pour laquelle, à l'opposé de la vexion principale qui infléchit la pensée de Leroi-Gourhan dans un sens Zoologiste, la destruction de l'environnement ne saurait être imputée à l'homme en tant qu'être générique mais en tant qu'il est pris dans la trame sociale tissée par tel ou tel type de rapports de production.

Envisagé sous cet angle, le débat soulevé révèle l'attitude des deux systèmes socio-économiques mondiaux envers l'environnement humain.

La "barbarie" destructrice ne renvoie donc pas à l'animalité humaine irrémédiable mais exprime un mode d'exploitation de l'homme et du milieu par l'homme.

Au terme de ces remarques, il reste à formuler une observation et à lever une ambiguïté.

En effet les actions que sont en mesure d'entreprendre les pays impérialistes en matière de protection de l'environnement ne présument pas de l'incompatibilité fonctionnelle de ces pratiques avec la logique interne du système capitaliste. Celles-ci apparaissent alors comme une réaction désespérée qui demeure toujours problématique et freinée par des résistances structurelles, malgré son urgence, tandis qu'elle intègre la rationalité économique des formations collectives fondées sur la satisfaction planifiée des besoins sociaux.

Par ailleurs, si on reconsidère l'exemple de l'effort d'aménagement rural consenti en Tunisie après l'indépendance, en l'absence d'une socialisation réelle, on constate que le capitalisme d'Etat, en pays dépendant, se situe pour ce qui est du problème soulevé, dans une zone médiane par rapport aux deux cas extrêmes qui ont été opposés, puisqu'il se voit contraint d'assumer les besoins sociaux à un point tel que les privilèges des classes exploiteuses en formation ne soient pas compromis par une dégradation de l'environnement pouvant contribuer à un appauvrissement outrancier des masses paysannes déshéritées.

En fait, les actions de protection de l'environnement intervenues dans le cadre du système monopoliste mondial et du capitalisme d'Etat ou privé qui s'est établi en pays dépendants ne peuvent qu'être limitées et insuffisantes puisqu'elles obéissent à une même logique, celle qui revient à ne consentir une diminution des profits réalisables que dans la juste mesure nécessaire à la sauvegarde d'une structure de classes constituées ou en voie de formation.
